THEME 1

DROIT DU NUMERIQUE LE CADRE GENERAL

INTRODUCTION

1) Définition du numérique Chat GPT

Branche du droit qui régule les activités liées aux technologies de l'information et de la communication (TIC), y compris l'internet, les données, les logiciels, les réseaux, et les médias numériques.

Code du numérique depuis 2022

En constante évolution en raison de l'évolution rapide des technologies numériques.

2) Les champs d'application du droit du numérique







101113011

CYBERDROIT

LE DROIT À L'EPREUVE DE L'INTÉRNIT

Demonto à canazzone renovana.

PROJECT SIGNATURE (ARTHURS) REPORCACION

вы бони

COMMISSIONING

Creatmapour?

Un champ d'application vaste

- ■le droit civil (notamment le droit des contrats)
- ■les droits commercial- de la consommation (ecommerce)
- ■le droit pénal (contrefaçon, intrusions frauduleuses, cybercriminalité...)
- ■les libertés publiques et droits de la personnalité (expression, vie privée...)
- ■la propriété intellectuelle (droit d'auteur, IA...)
- ■le droit de l'Internet (responsabilités, cookies)...

3) Plan du cours

THEME 2: LES ATTEINTES AUX DROITS DE LA PERSONNALITE

THEME 3: LES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

THEME 4: LA GESTION DEMATERIALISEE

THEME 5: LA PROPRIETE INTELLECTUELLE

THEME 6: LES CONTRATS INFORMATIQUES

THEME 7: LE DROIT DE L'INTERNET

LES SOURCES DU DROIT DES TIC

I) LES SOURCES INTERNATIONALES

- Convention de BERNE toutes « les productions du domaine littéraire, scientifique et artistique, quel qu'en soit le mode ou la forme d'expression » (article 2.1) de la convention). 1886-1979 OMPI
- ■Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel Conseil de l'Europe 1981
- ■Convention sur la cybercriminalité Conseil Europe 2001

II) LE DROIT EUROPEEN

1) Les directives

Exemples

- Directive du 24/16/95 protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel
- ■Directive 12/07/2002 e-privacy,

■ Directive du 15/04/19 sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intérieur du marché UE

2) Les règlements européens

2.1 Les données

RGPD 2016- 2018:

Chercher un équilibre entre dev éco numérique et libertés individuelles.

- Data Governance Act mai 2022, septembre 2023. Favoriser le partage des données personnelles et non personnelles (la réutilisation de certaines catégories de données protégées du secteur public, une certification...)
- DATA act (JOUE 22/12/23)

Promouvoir un marché des données (accessibles, innovation)

- •Conditions de partage des données entre entreprises.
- Protection des données des entreprises

2.2) Les Plateformes numériques

• Digital Service Act (19/10/22-17/02/2024)

Fixe des règles pour responsabiliser les plateformes numériques et lutter contre la diffusion de contenus illicites

Digital Market Act (14/09/22- 6/03/24)

Lutter contre les pratiques anticoncurrentielles des géants d'internet et corriger les déséquilibres de leur domination (les gatekeepers)

2.3 l'intelligence artificielle

Règlement sur l'intelligence artificielle (AI Act)
 JOUE 12/07/24

 Encadrer le développement, la mise sur le marché et l'utilisation de systèmes d'intelligence artificielle (IA), qui peuvent poser des risques pour la santé, la sécurité ou les droits fondamentaux.

III° LES SOURCES NATIONALES : Les lois

- 1) Les données à caractère personnel
 - 1.1.La loi informatique et libertés 1978
- Une donnée à caractère nominatif = toute information relative à une PP
- Un traitement de données à caractère nominatif = toute opération portant la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la conservation...
- Création d'une AAI: la CNIL

1.2 LA LOI « INFORMATIQUE ET LIBERTES » Les modifications loi du 6/08/2004

■ La loi remplace la notion de "données nominatives" par celle de "données à caractère personnel"

■ La loi prévoit les cas dans lesquels des fichiers peuvent être exemptés de déclaration

■ La loi prévoit la possibilité pour un organisme de nommer un « correspondant à la protection des données à caractère personnel »

1.3 loi pour une république numérique (7 oct 2016)

- Renforcement du pouvoir de la CNIL (sanctions 4 % du CA ou 3 000 k€)
- Mort numérique
- Actions de groupe contre les sociétés ne respectant pas la vie privée
- L'information sur la durée de conservation

2) Le droit de l'internet :

2.1 La loi LCEN (2004)

- ▶ Renforcer la confiance dans le commerce électronique et la lutte contre les publicités indésirables
- ▶ Identifier les responsabilités en ligne: hébergeuréditeur

Mieux sécuriser les échanges et amplifier les moyens de lutte contre la cybercriminalité

2.2) Sécuriser, réguler l'espace numérique (Loi SREN 21/05/24)

- ✓ Protéger les mineurs de la pornographie
- ✓ Contrer les arnaques, la haine, désinformation
 - ✓ Le cloud, locations, les jeux web (Jonum)
- ✓ De nouveaux pouvoirs / DSA-DMA (ARCOM, CNIL...)

3) Le droit d'auteur

3.1 La loi DADVSI (juin 2006)

- Amende/ prison en cas d'édition d'un logiciel de mise à disposition d'œuvres protégées
- ■Le droit de copie privée est modifié.
 « La source doit être licite »
- ■Interdiction d'inhiber ou de contourner un dispositif anti-copie

.

3.2 La loi création et internet 2009

(**HADOPI 1 et 2**)

HADOPI 1 : création et Internet (juin 09)

- 1- Création d'une AAI (Hadopi) aujourd'hui l'ARCOM.
- ■2- Riposte graduée

HADOPI 2:volet pénal du téléchargement (octobre 2009)

- ■1-Pouvoir de prononcer une suspension de l'accès internet pour une durée d'un an maximum confié au juge.
- ■2-. L'abonné sanctionné ne pourra pas souscrire un autre abonnement sous peine d'une amende.
- Rapport 2018 HADOPI = 484 mesures répressives- + 1 million de premières recommandations- 148 000 2ème- 1 000 transmission au procureur

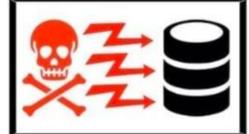
3.3 La loi droit d'auteur et droits voisins (24/07/19)

- ■Créer un droit voisin au profit des agences de presse et des éditeurs de presse
- accords de licence entre les entreprises du net et les ayants droits
- obtenir l'application de mesures préventives efficaces garantissant l'indisponibilité des œuvres non autorisées (plateformes doivent prouver filtrage des contenus).

4) La sécurité des données

4.1) L'article 323 code pénal





Système de Traitement Automatisé de Données

[Ledieu-Avocats] © 2020

accéder ou se maintenir frauduleusement dans tout ou partie d'un STAD

2 ans prison / 60.000 € d'amende

suppression ou modification de données contenues dans le STAD / altération du fonctionnement du STAD

3 ans prison / 100.000 € d'amende

entraver ou fausser le fonctionnement d'un STAD

3 ans prison / 150.000 € d'amende

introduire <u>frauduleusement</u> des données dans un STAD, extraire, détenir, reproduire, transmettre, supprimer ou modifier <u>frauduleusement</u> les données qu'il contient

5 ans prison / 150.000 € d'amende

V) Les autres sources du droit

1) La jurisprudence

- Européenne :
 - CJUE
 - CEDH
- Française :
 - cour de cassation
 - cour d'appel
 - Juridictions du 1^{er} degré (tribunal judiciaire)

2) Les décisions de la CNIL

Article 1 loi « informatique et libertés » Fixe des principes

- « L'informatique doit être au service de chaque citoyen»
- « Elle ne doit pas porter atteinte
- ni à l'identité humaine,
- ni aux droits de l'homme,
- ni à la vie privée,
- ni aux libertés individuelles ou publiques»

Les missions: quatre axes

- L'information sur les droits, obligations
- Accompagner et conseiller (les pro, les pouvoirs publics)
- le contrôle : Elle veille sur l'application des textes législatifs et réglementaires
- **Les sanctions**:
- l'avertissement, la mise en demeure et la sanction financière.

La CNIL peut aussi saisir le **parquet**.

LA CNIL en chiffres

(Chiffres 2023/2022)

- ■16 433 plaintes reçues (+35%)
 - la réputation en ligne (35,7%)
 - E Le marketing/commerce (21%)
 - Les ressources humaines (16,5%)
- ■340 contrôles
- ■42 sanctions (x par 2) = > 90 millions d' €

CONTRÔLER ET SANCTIONNER

340 CONTRÔLES ONT ÉTÉ EFFECTUÉS DONT

157 CONTRÔLES SUR PLACE

128 CONTRÔLES EN LIGNE

38 CONTRÔLES SUR PIÈCES

17 CONTRÔLES SUR AUDITION

42 SANCTIONS DONT:

18 EN PROCÉDURE ORDINAIRE

24 EN PROCÉDURI SIMPLIFIÉE

4 RAPPELS À L'ORDRE

36 AMENDES

POUR UN MONTANT CUMULÉ DE 89 179 500 EUROS

168 MISES EN DEMEURE

RAPPELS AUX
OBLIGATIONS
LÉGALES PAR
LA PRÉSIDENTE



Un droit en construction

Il existe actuellement peu de règles de droit international.

L'UE fait figure de zone géographique qui tente de règlementer, encadrer le numérique (RGPD, Data act, DSA, DMA, Al act...)

En France, le droit du numérique s'impose comme une branche du droit, codifiée...